



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
---	---

*Paris, le 21 août 2014*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Marisol Touraine, Stéphane Le Foll et Ségolène Neuville saluent l'approbation par la Commission européenne du programme français d'aide aux plus démunis qui permettra la mise en œuvre de l'aide alimentaire de 2014 à 2020**

Le 31 juillet 2014, le programme opérationnel français pour la mise en œuvre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a été approuvé par la Commission européenne. La France est le premier Etat membre dont le programme a été approuvé et recevra à ce titre de l'Union européenne 499 millions d'euros au cours de la période 2014-2020. Ce montant sera complété par une enveloppe de 88 millions d'euros provenant de ressources nationales.

Toutes les conditions sont réunies pour permettre à la France de financer son programme d'aide alimentaire à destination des personnes les plus démunies, en partenariat avec quatre grandes associations, la Croix-Rouge française, la Fédération française des banques alimentaires, les Restaurants du cœur et le Secours populaire.

Lancé en janvier 2014 et doté, au niveau européen, de 3,8 milliards d'euros jusqu'en 2020, le FEAD vise à briser le cercle vicieux de la pauvreté et du dénuement en apportant une assistance non financière (denrées alimentaires notamment) aux citoyens européens les plus vulnérables. Il contribue ainsi à réaliser l'un des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020 : la fin de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour au moins 20 millions de citoyens européens d'ici à 2020.

**Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, et Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion, saluent cette décision historique, qui permettra d'apporter à nos compatriotes les plus vulnérables les denrées alimentaires dont elles ont le plus besoin. Ils assurent l'ensemble des bénévoles de leur soutien face à leur engagement, même en plein cœur de l'été.**

#### **Contacts presse**

Cabinet de Marisol Touraine : 01 40 56 60 65

Cabinet de Stéphane Le Foll : 01 49 55 59 74

Cabinet de Ségolène Neuville : 01 40 56 50 35